

SEANCE ORDINAIRE DU 18 MAI 2006

Président : M. Gilles AUGSBURGER
Vice-président : M. André RICHERT
Secrétaire : M. Marc GUILLERMIN
Membres : MM. Charles PAGE, Alberto PEREZ-IRIARTE,
Victor TODESCHI

Sont présents :

MM. Thierry AESCHBACHER, Javier ALONSO, Mme Luisa ALONSO-PENTZKE, MM. Fabrice BADET, Pierre BUTSCHI, Mmes Monique BUUNK-DROZ, Martine CASUTT, Claudine CORMINBOEUF, Mariefrance DANCET, M. Bernard DESPLANDS, Mme Marceline DILONARDO, M. Alain ERETZIAN, Mme Carole ESTOPPEY, M. Yves FAVRE, Mme Hélène GIACOBINO, M. Pierre JAQUET, Mmes Andrée JELK-PEILA, Anne-Claude JUILLERAT VAN DER LINDEN, MM. Jérôme MAILLARD, Christian MARCHIANDO, Roland PESSE, Frédéric PROGIN, Mmes Louise REY, Piera ROUGE-LUETTO, MM. Michel SIMKHOVITCH, Karel STUDER, Pierre-Alain VOLERY, Mme Orane WÖLFLE, M. Dominique ZEHFUS

Excusé : M. Alain BOSSHARD

Assistent à la séance : M. Pascal CHOBAS, Maire
M. François LANCE, M. François BAERTSCHI
Conseillers administratifs
Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Prestation de serment de Mme Orane WÖLFLE
- 2) Prestation de serment de Mme Carole ESTOPPEY
- 3) Approbation de l'ordre du jour
- 4) Approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2006
- 5) Communications du Bureau
- 6) Communications du Conseil administratif
- 7) Propositions du Conseil administratif
- 8) **Commission de l'aménagement du territoire – Séances des 31 août, 21 septembre 2005 et 3 mai 2006 - Rapporteurs: MM. Pierre BUTSCHI et Javier ALONSO**
Discussion sur les deux plans directeurs de quartiers des Marbriers et des Semailles **p. 977 Information**
- 9) **Commission des travaux et constructions – Séance du 4 mai 2006 - Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**
 - a) Maison de la sécurité – Crédit d'étude (Fr. 650'000.—) **p. 983 Arrêté**
 - b) Salle omnisports du collège Aimée-Stitelmann
 - participation financière de la Ville de Lancy
 - Crédit d'investissement (Fr. 1'500'000.--)**p. 985 Arrêté**
 - c) Divers
- 10) Election du Bureau **p. 986**
- 11) Propositions individuelles et questions **p. 987**
- 12) Questions du public

Séance ordinaire du 18 mai 2006

M. AUGSBURGER : Mesdames et Messieurs bonsoir, je salue le public, je salue le Conseil administratif et vous mes chers collègues. Bienvenue à cette séance du jeudi 18 mai 2006.

Je dois excuser M. Alain Bosshard. Mme Juillerat van der Linden et M. Marchiando auront un peu de retard.

Nous avons une modification de l'ordre du jour. Vous avez un avenant sur vos places. Nous aurons donc deux prestations de serment ce soir.

- 1. PRESTATION DE SERMENT DE Mme Orane WOELFLE**
 - 2. PRESTATION DE SERMENT DE Mme Carole ESTOPPEY**
-

M. AUGSBURGER : Je vous lis la lettre du Service des votations et élections :

« Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint l'arrêté du Conseil d'Etat du 26 avril 2006 relatif à l'élection de Mme Orane Woelfle à la fonction de Conseillère municipale de votre commune.

En conséquence, nous vous prions de bien vouloir faire prêter serment à l'intéressée, conformément à l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et d'informer le Département du territoire (DT) de la prestation de serment effective de l'intéressée.

Veillez agréer, etc. »

Je demanderai à Mme Woelfle de s'avancer et je prie l'assemblée de bien vouloir se lever.

Vous répondrez par « je le jure » ou « je le promets ».

Je jure ou je promets solennellement :

d'être fidèle à la République et Canton de Genève

d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge

de garder le secret dans les cas où il me sera enjoint par le Conseil municipal.

Mme WOELFLE : Je le promets.

M. AUGSBURGER : Merci Madame et bienvenue.

Je vous lis la deuxième lettre du Service des votations et élections :

« Messieurs,

Je vous informe que me Carole Estoppey accepte le mandat de Conseillère municipale de votre commune pour la législature 2003-2007, suite à la démission de M. Jérôme Maillard.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir faire prêter serment à l'intéressée conformément à l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Je vous saurais gré d'informer le Département du territoire (DT) de la prestation de serment effective de l'intéressée. Veillez agréer, etc. »

Séance ordinaire du 18 mai 2006

Je prie Mme Estoppey de bien vouloir s'avancer et prie le public de bien vouloir se lever.

Vous répondrez par « je le jure » ou « je le promets ».

*Je jure ou je promets solennellement :
d'être fidèle à la République et Canton de Genève
d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge
de garder le secret dans les cas où il me sera enjoint par le Conseil municipal.*

Mme ESTOPPEY : Je le promets.

M. AUGSBURGER : Merci Madame et bienvenue dans ce Conseil.

3. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté.

4. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 AVRIL 2006

Le procès-verbal est approuvé.

5. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. AUGSBURGER : J'ai une première communication datée du 20 avril 2006 du groupement « Vivre à Lancy » qui a été adressée au Président du Conseil municipal :
« Concerne plan directeur de quartier des Semailles

Monsieur,

La Commission de l'aménagement du territoire du Conseil municipal nous a reçus le 21 décembre 2005 en tant que porte-parole des 3600 pétitionnaires qui se sont opposés à la présence de trois tours de logements de 13 étages dans le projet du plan directeur du quartier des Semailles. Nous savons que ce plan directeur est à l'étude actuellement au niveau du Département du territoire du canton de Genève. Il nous paraît opportun de préciser notre position, donc celle des pétitionnaires.

Nous savons que le périmètre est en 3ème zone de développement.

Nous savons aussi que le peuple de Lancy s'était exprimé par les urnes le 23 septembre 2001 pour un projet favorisant une urbanisation à visage humain de ce secteur.

Nous demandons la suppression des trois tours pour des motifs sociologiques et urbanistiques, le transfert des droits à bâtir ne donnant pas à chaque tour la surface immédiate nécessaire. Nous demandons leur remplacement par des immeubles de 4

Séance ordinaire du 18 mai 2006

ou 5 étages sur rez mieux adaptés à l'environnement déjà bâti. Ils satisferont les critères de densité prévus pour l'ensemble.

Il nous semble important que le problème ainsi soulevé soit soumis à un débat du Conseil municipal pour que l'avis de la Commune de Lancy prenne le poids nécessaire au niveau cantonal.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre appel, et nous vous présentons, etc. »

Pour le groupement, c'est M. Gilles Rosset qui signe.

M. AUGSBURGER : J'ai une deuxième communication de M. Jérôme Maillard :

« Après plusieurs mois de réflexion, c'est avec regret que je vous annonce mon choix de démissionner de mon poste de conseiller municipal à la Ville de Lancy.

Ceci pour des raisons professionnelles et personnelles qui ne me permettent plus de mener à bien le mandat que vous m'avez confié.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, Messieurs les Conseillers administratifs, Mesdames, Messieurs, mes meilleures salutations. »

La troisième communication est celle de M. Roland Pesse :

« Par la présente, je vous fais part de ma démission du Conseil municipal.

En effet, les perspectives professionnelles et la vie familiale ne m'accordent que peu de temps à l'engagement politique, ce qui motive ma décision.

Je garderai un sentiment enrichissant de l'année passée au sein du Conseil municipal et une belle émotion des moments où un budget, un projet est voté à l'unanimité.

Je vous prie de recevoir, etc. »

6. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. CHOBAS : Je souhaite vous rappeler, qu'à partir du 1er juin 2006, M. François Baertschi fonctionnera comme Maire, M. François Lance sera membre du Conseil administratif, celui qui vous parle étant le Vice-président.

Je vous rappelle également que le samedi, vous êtes toutes et tous cordialement invités à l'inauguration du tram de Lancy. Vous avez reçu une invitation, de même que la population lancienne qui souhaite se joindre à cette fête.

M. LANCE : Le Conseil administratif a pris acte du dépôt de 2200 signatures appuyant un référendum s'opposant à l'arrêté du 30 mars 2006 que votre Conseil municipal avait accepté par 21 oui contre 9 non portant sur un crédit d'étude de Fr. 2'700'000.-- destiné à poursuivre l'examen du dossier du centre socio-culturel de Lancy-Sud et de déposer les requêtes en autorisation de construire et les appels d'offres auprès des entreprises pour déterminer les coûts de construction de l'ouvrage.

Nous attendons maintenant la décision formelle du Conseil d'Etat quant à la validité de ce référendum ainsi que de la fixation de la date de la votation populaire.

Le Conseil administratif souhaite vous réaffirmer sa volonté de réaliser ce centre socio-culturel de Lancy-Sud tel qu'il vous a été présenté à de multiples occasions avec les quatre axes principaux, y compris l'espace dédié à la Danse contemporaine. Ce centre fait partie des infrastructures à mettre en place en vue du développement

Séance ordinaire du 18 mai 2006

prochain de cette partie du territoire communal.

Contrairement à ce qui a été transmis par la presse, j'aimerais rappeler que le projet d'implantation de la Maison de Danse à Lancy-Sud n'est pas à attribuer à M. Patrice Mugny, mais est bien le fruit d'un travail de plusieurs années, soit depuis 1998 entre l'Association de danse contemporaine, la Ville de Lancy et les représentants de l'Etat et de la Ville de Genève. Par conséquent, ce projet a été initié bien avant l'arrivée de M. Patrice Mugny au Conseil administratif de la Ville de Genève.

Quelques informations concernant les activités culturelles. Vous rappeler les différents événements d'un week-end culturel chargé :

- Le festival Mai au Parc se déroulera dès vendredi soir jusqu'à dimanche après-midi dans le parc Bernasconi.
- Le vernissage de l'exposition «Mémoire et Oubli» se déroulera à la villa demain à 18h30
- Le concert de l'orchestre de Lancy-Genève dédié à Mozart qui se déroulera en l'église Notre-Dame des Grâces samedi prochain à 20h00
- Le concert de la Musique de Lancy qui se déroulera à la salle communale du Petit-Lancy samedi à 20h30
- Le concert de l'ensemble vocal féminin Polymnia qui se déroulera le dimanche à 18 h. en l'église de la Trinité.

Notez encore le 12ème festival international de Country Music, dans le cadre de Lancy en fête, qui se déroulera du 25 au 28 mai au Parc Marignac.

Quelques informations concernant le tram Lancy. Après l'inauguration du tram, des travaux seront encore engagés pour la réfection des contre-routes situées de part et d'autre de la trémie des Palettes, au niveau de la boucle de rebroussement. Ces travaux débuteront le lundi 22 mai et dureront environ quatre semaines. Durant cette période, les véhicules seront déviés par les avenues Curé-Baud et Eugène-Lance.

Comme l'a rappelé notre Maire, concernant l'inauguration du tram, vous avez reçu une invitation pour un rendez-vous à l'arrêt Lancy-Pont-Rouge à 10h30. Dans le déroulement de la manifestation, il est prévu que les autorités communales accueillent les autorités cantonales à l'arrivée du convoi inaugural aux environs de 11h15 au niveau de la boucle de rebroussement des Palettes. Nous invitons par conséquent les Conseillers municipaux qui le désirent à se trouver à cet endroit à l'heure indiquée.

Enfin, je vous rappelle la traditionnelle journée des entreprises lancéennes qui se déroulera cette année à la grange Navazza le vendredi 9 juin prochain entre 10h45 et 14h00 et dont le thème sera le développement durable dans les entreprises. A cette occasion, quatre entreprises lancéennes nous feront part de leur expérience dans ce domaine. Nous vous encourageons à participer à cette manifestation, qui vous permettra d'être à l'écoute des responsables d'entreprises lancéennes.

M. BAERTSCHI : Les promeneurs que vous êtes, verrez dès le 2 juin des équipes de deux personnes sillonner nos parcs, munis d'un badge attestant qu'ils ne sont pas là par hasard, mais mandatés par les autorités communales à être, faute de mieux, ce que nous appellerons des « agents de parc ». Leur mandat sera d'être présent dans nos nombreux parcs afin de prévenir tout acte désobligeant, de rappeler passivement ou activement que tout chien doit être tenu en laisse, qu'on n'a pas le droit d'abattre des arbres pour essayer de faire partir un feu hypothétique, bref, d'être simplement

Séance ordinaire du 18 mai 2006

visibles, de discuter aussi avec des promeneurs, éventuellement renseigner des personnes sur des itinéraires. Toutes ces tâches n'ont d'autres buts que de permettre aux Lancéens de vivre ensemble dans des espaces publics nombreux et très fréquentés, mais malheureusement, trop souvent saccagés ou vandalisés. Nous espérons que leur présence sera appréciée.

Ceci devrait rappeler ceux qu'on appelle des « Grands Frères » qui interviennent dans les trains CFF afin de faire respecter d'élémentaires comportements d'hommes respectueux. Cette action est le résultat d'une collaboration avec l'Office cantonal de l'emploi qui, dans le cadre des emplois temporaires cantonaux, cherche à placer des personnes au chômage pour une année. Il s'agit bien sûr d'une expérience pilote qu'il s'agira d'évaluer. Nous leur souhaitons d'ores et déjà la bienvenue et nous comptons sur la présence de chacun d'entre vous pour informer la population de cette action.

A la fin du mois, aura lieu une séance de signatures d'une Convention collective de travail entre les associations, les représentants des employés et la Ville de Lancy dans le domaine de la Petite Enfance. Cette Convention collective de travail, appelée CCT, imposée par la loi, devrait harmoniser les rapports de travail des diverses structures de la Petite Enfance qui comprennent 3 crèches et 5 garderies.

Dernière communication, nous venons d'engager dans l'administration de la Ville de Lancy, Mme Anne-Catherine Grasset, déléguée à l'Agenda 21. Cette personne, vous pourrez la rencontrer lors de la journée avec les entreprises lancéennes. Elle sera là et sa place y sera parfaitement adaptée.

7. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

8. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - Séances des 31 août, 21 septembre 2005 et 3 mai 2006 - Rapporteurs : MM : Pierre BUTSCHI et Javier ALONSO

a) Discussion sur les deux plans directeurs de quartiers des Marbriers et des Semailles

=====

M. BUTSCHI présente le sujet : Présentation du Plan directeur du quartier les Marbriers par Mme Lin, de la direction du Département de l'aménagement.

Etapes du projet : abandon de la liaison routière directe entre l'avenue des Grandes-Communes et le secteur des Marbriers. Les objectifs principaux concernent la redéfinition du fonctionnement du réseau routier, la mise en valeur des espaces publics de qualité, la localisation d'emplacements pour des équipements publics, ainsi que des logements.

Séance ordinaire du 18 mai 2006

Le cœur du quartier est constitué par la croisée de Saint-Georges, où sont prévus les emplacements pour des équipements communaux.

La deuxième partie du plan est le versant Onex où s'engagent lentement un certain nombre d'opérations de construction de logements bon marché.

La troisième partie concerne le périmètre central comprenant la marbrerie et le fleuriste.

La quatrième partie est la zone de construction potentielle de trois immeubles de logements.

La cinquième partie pourra accueillir une école et un équipement à destination des personnes âgées.

Le plan directeur vise aussi à créer un réseau et un cheminement piétonnier, à travers les bâtiments à construire, qui ne sont pas simplement des blocs. Le nouveau profil prévoit que les piétons puissent accéder au cœur du quartier de façon agréable.

Mme Lin tient encore à souligner qu'un plan directeur de quartier n'est pas seulement une image d'une situation. Le plan directeur comporte des plans d'actions. Ces actions sont en partie engagées, mais aussi listées. Le programme d'acquisition et d'échanges fonciers, la réalisation coordonnée des espaces publics pour les plantations et l'établissement des largeurs pour le domaine piétonnier en font partie. Plusieurs plans localisés de quartiers sont en cours d'élaboration dans le secteur. La liste comprend encore la réalisation d'une école, en temps voulu, ainsi que la réalisation d'un plan d'évacuation des eaux et la mise en place d'un concept énergétique. Mme Lin note que beaucoup de ces actions seront du ressort de la commune. Toutes ces actions principales sont décrites de manière plus détaillée dans le document qui a été remis aux commissaires.

Les parcelles où il y a le plus d'enjeux sont les secteurs A et B. Une étude, terminée à ce jour, et présentée lors des dernières municipales, a été confiée à M. Oberson, et a porté sur les meilleures possibilités d'utilisation des vides entre les immeubles.

Les remarques des commissaires :

- Il ne faut pas prendre le risque de créer un mini ghetto en raison de l'isolement des immeubles qui seront construits.
- On s'étonne de revoir dans le projet des immeubles en forme de barres. Ne parvient-on donc pas à imaginer une autre forme architecturale ? Pas loin de ce quartier, on peut trouver des exemples d'architectures totalement différentes, avec des bâtiments plus petits.
- Le Groupement des habitants du plateau de Saint-Georges a formulé les mêmes critiques.
- Un commissaire donne l'exemple réussi du square Clair-Matin. C'est bien aménagé et il n'y a pas de voitures. On peut donc faire quelque chose de bien avec des barres.
- Le Président comprend que les habitants soient énervés par la proposition des barres ; on pourrait faire mieux avec des formes différentes et une autre implantation.

Mme Lin précise que le Plan directeur ne constitue pas un projet très précis à ce niveau et il est mentionné qu'il s'agit d'implantations indicatives, les choix restant ouverts. Elle ne souhaite toutefois pas cacher qu'on est bien parti pour un système de barres. En réponse, le Président constate que c'est tout de même cela qui fait bondir les habitants.

Séance ordinaire du 18 mai 2006

En deuxième partie, audition du Groupement pour la sauvegarde du Plateau de Saint-Georges, représentés par MM. Michellod, Président, et MM. Heck, Kellerhals et Lasserre.

Pour mémoire, le groupement a été fondé il y a 20 ans et a été très actif sur plusieurs projets ; il a notamment fait des propositions depuis plus de 15 ans sur le projet des Marbriers.

M. Michellod est très heureux que le Groupement puisse s'exprimer en Commission ; à ce jour, le Groupement constate qu'aucune de ses remarques ou recommandations n'a été prise en compte.

M. Lasserre rappelle la résolution de la Ville de Lancy de 1988 dont la consigne générale était de favoriser des aménagements originaux et variés, en évitant des ensembles de type « cités dortoirs ». Il précise qu'il y a des points de convergence entre la position du Groupement et le projet du Département de l'aménagement. Il accepte le principe d'une densification, de même qu'il soutient l'idée de création d'une zone de ralliement au centre du quartier, et estime aussi que c'est une bonne idée de vouloir hiérarchiser la circulation. La création d'un groupe scolaire est également considérée favorablement.

Par contre, il souhaite que la densification se fasse autrement, par la construction d'immeubles de gabarits divers et de hauteurs différentes. Le Groupement privilégie une urbanisation de type villageois, et cite en exemple le quartier des Marais à Plan-les-Ouates, notamment la partie initiale. Il préconise également un équilibre dans la population afin qu'elle soit représentative de la population générale du canton. On peut densifier sans pour autant faire du logement HBM uniquement. Pour des questions de rentrées fiscales, il faut promouvoir le logement aussi pour les cadres et les employés des grandes entreprises sises à Lancy.

Le trafic étant appelé à s'intensifier, il est proposé la réalisation d'une tranchée couverte.

Le groupement s'oppose au projet actuel et compte informer la population de la situation actuelle par la distribution d'un dépliant tous ménages.

M. Michellod estime que la commune n'a pas à s'incliner devant le Département de l'aménagement. Il ne s'agit pas de prendre la commune en otage, mais le Conseil municipal a le pouvoir de demander au Conseil administratif de dire non.

Séance du 21 septembre 2005

Le Conseiller administratif délégué rappelle que le projet de plan localisé de quartier de l'Etat a soulevé des mécontentements, notamment au niveau du bâti projeté. Un autre aspect essentiel tient au fait que la Ville de Lancy est propriétaire de certaines des parcelles concernées par un des plans localisés de quartiers. La commission proposait de procéder à l'échange seulement si l'Etat se soumettait à certaines exigences. Il a rencontré les membres de la Direction de l'aménagement et a préparé une lettre qu'il se propose de leur envoyer, lettre lue devant la commission.

Le Président rappelle que les habitants sont très attentifs aux problèmes de circulation, et propose de demander une réduction de la circulation par une déviation du trafic.

Séance ordinaire du 18 mai 2006

Il mentionne que la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC) maîtrise certaines parcelles du secteur et propose que les responsables de cette fondation viennent en commission pour nous l'expliquer.

Par ailleurs, le Président estime que la façon qu'a le Département de l'aménagement de présenter ses plans localisés de quartiers n'en favorise pas l'acceptation.

Séance du 3 mai 2006

Le Président de la commission remarque qu'il n'y a pas eu, à ce jour, de véritables discussions et confrontations d'idées après les exposés des divers mandataires. Il craint un référendum possible en cas de propositions qui n'iraient pas dans le sens d'un intérêt général, et notamment celui des habitants de Lancy.

Le Conseiller administratif délégué rappelle les échéances : ce plan directeur localisé fait l'objet d'une enquête publique, laquelle est en cours. La commune a engagé M. Oberson pour mener une étude sur les espaces publics y relatifs qui vous a été rapportée au dernier municipal. Les secteurs A à G de ce plan vont être soumis aux votes des commissaires lors de la séance du 7 juin, pour ensuite être soumis au Conseil municipal au mois de juin. Ce sera alors aux promoteurs de proposer des plans localisés de quartiers pour la construction de trois immeubles dans les secteurs A et B. Pour le reste du périmètre, il n'y a pas pour l'instant de projet qui se profile.

Le Président de la Commission informe que le Président du Comité pour la Sauvegarde de Saint-Georges, dont le groupement a déjà été reçu par celle-ci, a demandé une nouvelle audition.

Le Président rappelle les propositions les plus intéressantes établies par M. Oberson, soit d'établir les parkings sur les côtés du périmètre, pour dégager des zones vertes à l'intérieur de la zone d'habitation. Il propose aussi l'établissement d'un cahier des charges architectural pour la réalisation des bâtiments. Pour lui, il faut intervenir au niveau de la volumétrie et des gabarits des bâtiments qui seront construits.

Les avis des commissaires :

- Les citoyens du Groupement de Saint-Georges ont effectué un important travail quant à des propositions architecturales, et il est nécessaire de discuter celles-ci.
- Le groupement des habitants de Saint-Georges n'est pas opposé à une certaine densification, mais il souhaite une architecture différenciée, comme celle citée par ceux-ci, du quartier des Marais à Plan-les-Ouates. Les conseillers municipaux sont les représentants de leurs électeurs, et de ce fait, il est capital de tenir compte de leurs besoins et avis.
- La commission n'a pas de pouvoir sur ce point dans un contexte de libéralisme et de libre entreprise. Ce pouvoir appartient aux propriétaires et aux promoteurs.
- Ce travail de réflexion a été fait, et il est inutile de revenir là-dessus. Ces propositions apporteront une amélioration à la qualité de vie et fixeront des garde-fous. Une clause relative à la mixité sociale pourrait être ajoutée au programme.
- La problématique principale concerne l'alignement des barres d'immeubles. Faut-il déplacer deux barres pour permettre la création d'un espace plus convivial, comme un square ? C'est ce que les lettres reçues des citoyens proposent.
- Le constat est très clair. La problématique porte sur ces barres et l'alignement proposé, qui n'est pas satisfaisant.
- On ne comprend pas que les barres d'immeubles en question soient encore contestées. Depuis le début, on sait que c'est le Département qui en décidera.

Séance ordinaire du 18 mai 2006

- Le mandat confié à M. Oberson a démontré qu'il était possible de trouver une diversité dans les barres. L'important n'est pas tant l'implantation de ces barres que ce que l'on va en faire.
- On ne peut rien décider sans avoir écouté les habitants.

Un commissaire rappelle les points suivants. Il existe trois propositions d'urbanisation :

- Le plan directeur de quartier officiel émanant du Département de l'aménagement en barres d'immeubles parallèles
- Une version améliorée avec des recommandations architecturales sur les secteurs A et B, sur la base d'un mandat limité confié par le Conseil administratif qui ne modifie pas l'implantation du bâti prévu au plan directeur de quartier
- Un contre-projet communiqué par le Groupement pour la Sauvegarde du Plateau de Saint-Georges, qui propose une solution différente aux problèmes de circulation de sécurité et de réalisation de l'habitat

Il y a un consensus sur la nécessité de promouvoir la densification du quartier de 1,2.

La législation en vigueur impose le double accord de la commune et du canton pour qu'un projet de plan directeur de quartier entre en vigueur. Une opposition de la commune oblige à l'élaboration d'un nouveau plan directeur de quartier.

Il convient d'apporter une réponse globale aux questions de logement en termes de diversité, de mixité, de sécurité, de desserte et de vie locale. L'urgence à réaliser cette densification compte tenu du problème général de logement plaide en faveur de l'abandon du plan directeur de quartier actuel et de l'examen de solutions alternatives immédiatement réalisables compte tenu aussi des parcelles constructibles.

Le Conseiller administratif délégué rappelle que la commune peut s'opposer et refuser cette proposition. A partir de là, les propriétaires et les promoteurs agiront à leur guise. Le mandataire estimait qu'un alignement de deux fois quatre barres n'était pas une mauvaise implantation, ni une aberration dans le présent contexte. Cette implantation est réaliste et déterminée par le parcellaire. Mais de toute façon, il faudra respecter une mixité sociale. Si on envisage une implantation différente, c'est tout le plan directeur de quartier qui est remis en cause. Il attend un discours fondé architecturalement sur la nécessité de modifier cette implantation. Il ne faut pas oublier la réalité, il ne s'agit pas ici de réaliser des jardins familiaux, mais bien un quartier d'habitation. La crainte semblant être que les secteurs A et B n'offrent qu'une alternative d'immeubles et de grandes routes, le Conseiller administratif délégué pense que ce ne sera pas ça et l'on ne peut désormais pas aller plus loin dans les améliorations des espaces publics que ce qui a été proposé. La commune doit maintenant se prononcer. Les habitants sont intervenus en ce qui concerne la centralité, dans les secteurs A et B, le Département a donné des assurances à ce sujet. Par ailleurs, il est aussi prévu que les artisans marbriers restent dans le secteur E ; il n'y aura pas de logements dans ce secteur car la nouvelle loi impose un nombre de décibels limite.

Le Président remarque que le secteur C ne provoque aucune remarque particulière. Pour ce qui est des secteurs A et B, rien n'a pu le convaincre que l'implantation proposée était une bonne implantation. Lui-même proposera le rejet de ce plan directeur de quartier; après le Département fera ce qu'il voudra de toute façon. Il cite comme exemple positif le square Montchoisy.

Séance ordinaire du 18 mai 2006

M. ALONSO présente le sujet : Le Président rappelle le principe de l'établissement d'un plan directeur de quartier à savoir un contrat entre la commune et l'Etat.

Il rappelle également sa raison d'être à savoir : garder une maîtrise du développement urbain de la commune. Le refus d'un plan directeur de quartier implique trois conséquences importantes :

- a) on sera confronté à une succession de plans localisés de quartiers,
- b) la densité pourrait de ce fait être augmentée et
- c) la commune n'aura plus une vision globale du développement du secteur.

Le débat est animé. Les uns expriment leur désaccord vis-à-vis du plan, compte tenu que certaines maisons disparaîtront au profit de nouveaux immeubles. D'autres pensent que la commune va dans le mauvais sens avec ce projet.

Le Président pointe deux problèmes à savoir :

- a) que le projet a été soumis en un bloc aux commissaires, comme un paquet ficelé ;
- b) il se trouve que les tours apparaissent comme criminogènes dans l'esprit des gens.

La bonne nouvelle réside dans le fait que M. Cramer s'engage à poursuivre l'engagement pris par M. Moutinot, en ce qui concerne la densité fixée à 1.

Le Conseiller administratif rappelle 3 éléments :

- a) que toutes les hypothèses proposées pour le plan directeur ont été confirmées comme étant réalistes ;
- b) Le but est d'être efficace et le plan directeur de quartier proposé est cohérent. Ce qui veut dire que toute modification entraînera des conséquences sur l'ensemble du plan directeur de quartier.
- c) Il constate que les résistances se fixent sur les tours.

Il rappelle également que ce choix permet :

- un dégagement important pour des espaces publics et de verdure ;
- le parking destiné aux habitants serait placé sous les tours ;
- ce sont des éléments essentiels en ce qui concerne le report des droits à bâtir ;
- le problème est que le parcellaire est en l'occurrence très petit.

Le Conseiller administratif se dit prêt à discuter, à condition que cela ne remette pas en cause l'ensemble du projet et aimerait savoir sur quoi la commune doit travailler.

Les commissaires, à travers leurs propositions par exemple :

- l'organisation d'un concours pour arriver à améliorer le projet
- des immeubles qui ne dépassent pas R+5 ou R+ 7
- des tours dont la hauteur irait en crescendo

traduisent la nécessité de pouvoir améliorer le projet présenté. Le président estime également que ce projet peut évoluer et propose de faire revenir les mandataires.

Il rappelle que l'enjeu porte sur 700 logements et propose que les groupes réfléchissent sur ce projet car un vote aura lieu la prochaine fois pour savoir quel travail nous allons demander aux mandataires.

Séance ordinaire du 18 mai 2006

Le Conseiller administratif pour sa part propose de demander aux mandataires s'ils sont d'accord d'entrer en matière en ce qui concerne l'introduction de modifications dans leur projet.

**9. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS –
Séance du 4 mai 2006 –
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER****a) Maison de la sécurité – Crédit d'étude (Fr. 650'000.--)**

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet – (Clichés) : M. Côte présente les mandataires lauréats du concours lancé par la Ville de Lancy, soit le bureau d'architectes DMA, et le bureau d'ingénieurs Bonnard & Gardel.

Ces derniers nous présentent en détail le projet: :

- le projet se situe dans le périmètre de Lancy-Square
- les espaces majeurs se situent en front de bâtiment (étage). Ce bâtiment regroupera les Sapeurs-Pompiers, les Sauveteurs auxiliaires, les Samaritains ainsi que des bureaux pour la protection civile. Le rez-de-chaussée est occupé par les Sapeurs-pompiers et les Sauveteurs auxiliaires, le 1er étage également sapeurs-pompiers, Sauveteurs auxiliaires. Ensuite, l'étage Samaritains avec les locaux de la Protection civile et le dernier étage, ce sont des locaux communs, notamment des salles de cours ainsi que des cuisines.

La façade sera en polycarbonate. Aux questions des commissaires, il est répondu qu'il est teinté dans la masse, que les éléments peuvent être remplacés facilement en cas de nécessité, que la capacité d'isolation thermique doit encore être précisée dans l'étude qui sera développée suite au vote de ce soir, et que la structure répondra aux normes R60, elle résiste au feu 60 minutes à 1'000 degrés.

En ce qui concerne les aspects CVSE du mandat, les commissaires sont informés que ces installations seront les plus simples possible, peu coûteuses et faciles à entretenir. Au vu de l'utilisation réduite, il n'y aura pas de pompe à chaleur ni d'installation solaire.

A un commissaire qui s'étonne de la marge d'erreur prise en compte pour le montant du projet, les mandataires répondent qu'ils possèdent une très bonne expérience dans ce domaine, mais que certains postes restent encore à explorer, tels les extracteurs de fumées, le groupe électrogène, notamment, ce qui sera fait dans le cadre du crédit d'étude s'il est voté ce soir. Le projet d'arrêté est voté à l'unanimité.

M. JAQUET : Lors de la dernière séance de la Commission de la sécurité, ce problème a été présenté sous son aspect technique fort intéressant par ailleurs. A la réflexion, il m'a semblé que d'autres aspects seraient dignes d'intérêt, par exemple le mode et la durée d'utilisation des locaux. Il est mentionné dans le procès-verbal de la Commission des travaux et constructions que la fréquence de sortie des véhicules d'intervention contre les incendies serait de 3 à 12 fois par an. Il est précisé aussi que les locaux de la Maison de la sécurité seront utilisés 10 à 12 heures par semaine et

Séance ordinaire du 18 mai 2006

ceci pour un bâtiment devant coûter entre Fr. 8 et 10 mios. N'aurait-il pas pu être prévu que ces locaux soient disponibles pour d'autres services de la commune en plus des Pompiers, des Sauveteurs et de la Protection civile, ou que la commune d'Onex toute proche soit contactée pour s'y associer ?

M. BADET : En tant que président de la société des Samaritains de Lancy et par conséquent, en tant que futur hypothétique locataire de cette caserne, je voulais m'abstenir pour ce vote. Cependant, au vu de la réaction de mes collègues de la Gauche, je pense qu'il va falloir que je vote pour cette Maison de la sécurité. La plupart des véhicules sont dispersés un peu partout sur la commune. Si par hasard, il y a une intervention, la compagnie devrait justement se balader de part en part, ce qu'elle fait d'ailleurs à l'heure actuelle, pour aller chercher certains véhicules. Je trouve dommage que l'intervention prenne du temps à cause d'une caserne qu'on ne veut pas.

Vous dites que ces locaux seront occupés durant environ 10 heures par semaine, il manque certainement encore des informations, comme des cours qui sont donnés régulièrement dans ces locaux. Si je prends uniquement la section des Samaritains de Lancy, elle donne au minimum une vingtaine de cours par année de 10 heures et forme plus de 185 sauveteurs pour le permis de conduire. Les Sauveteurs auxiliaires, comme vous l'avez mentionné, font partie intégrante de cette future hypothétique caserne, ils ont eux aussi besoin de locaux adéquats pour cette caserne, c'est pour cette raison que j'espère que ce vote sera accepté par l'ensemble du Conseil municipal.

M. AESCHBACHER : Je ne vais pas intervenir en tant que chef des Sauveteurs, j'aimerais juste répondre à M. Jaquet qu'il y a un Conseiller administratif qui donne les réponses aux questions concernant le nombre de sorties des Sapeurs-pompiers. La réponse avait sauf erreur été donnée par moi-même, l'estimant à une douzaine de sorties, ce qui à mon avis, est bien en deçà des chiffres. Je pense que le Conseiller administratif délégué les a peut-être. Simplement, ce que je rappelle aussi, c'est qu'il y a eu une nouvelle convention qui est en train d'être mise en fonction avec les Sapeurs-pompiers professionnels et les Sapeurs-pompiers volontaires, qui va faire en sorte que les Sapeurs-pompiers volontaires vont être appelés à intervenir encore plus souvent sur la commune.

Je pense qu'il y a une nécessité pour la ville de Lancy qui a bientôt 29'000 habitants d'avoir un bâtiment dans lequel on puisse regrouper tous les organes de la sécurité, il en va de la collectivité.

M. LANCE : En effet, j'aimerais compléter les informations de MM. Badet et Aeschbacher, que je partage entièrement, et vous dire que, par rapport à ce qui a été noté dans le procès-verbal de la Commission des travaux et constructions, notre compagnie 35 a été alertée 134 fois en 2005 et il a fallu alerter pour 18 cas plus graves le reste de la compagnie. Donc, ce n'est pas trois fois dans l'année, mais c'est 134 sorties pour les hommes de piquet et 18 pour la compagnie. Pour information, ces 134 sorties se décomposent en 62 feux, 37 inondations, 30 alarmes fumée et 31 alarmes animaux, dans ce cas-là, il s'agit de délivrer des animaux, des chats ou autres dans les arbres.

Par conséquent, je partage entièrement les propos de MM. Badet et Aeschbacher, en effet, la compagnie de Lancy manque cruellement de places dans sa caserne actuelle.

Séance ordinaire du 18 mai 2006

La plupart des véhicules sont à l'extérieur, ces véhicules s'abîment avec les intempéries, il n'est plus possible de tenir des engagements dans ces conditions. Comme l'a dit M. Aeschbacher, avec la réforme pompiers XXI, ces interventions vont augmenter d'un tiers, il est donc nécessaire de mettre à disposition des locaux dignes de ce nom pour une commune de 27'000 habitants. En plus, il n'est pas inutile aussi de rappeler les activités des Sauveteurs qui sont au service de la population, les Sauveteurs sont environ 60, M. Badet l'a également expliqué concernant les Samaritains qui font un énorme travail au niveau de la commune de Lancy, et sans oublier les bureaux de M. Bise qui sont provisoirement logés dans l'immeuble du Pré-Monnard.

Mme JELK-PEILA : Je ne sais pas si j'ai bien écouté, mais il ne me semble pas avoir entendu, dans la question de M. Jaquet, une quelconque contestation du travail fourni par les Sauveteurs auxiliaires, les Pompiers ou autres, ni une négation du fait qu'il fallait abriter les véhicules, il y avait simplement une question sur l'utilisation qui devrait être faite plus large de ces locaux, si j'ai bien compris. Je pense que l'intervention ne disait pas qu'il fallait mettre tous les véhicules dehors. Vos réponses disent que c'était son propos.

M. LANCE : En l'état, il n'est pas envisagé de partager ces locaux avec d'autres services de la commune. Au niveau des communes voisines, nous avons été en effet contactés par la commune d'Onex, mais malheureusement trop tard parce que le bâtiment en question a été étudié en fonction de la compagnie de Lancy, il n'était plus possible de loger également la compagnie d'Onex dans ce bâtiment qui était prévu pour les activités de la sécurité à Lancy.

L'arrêté 9a) est accepté par 25 oui – 0 non – 7 abstentions. (Voir Annexe).

- b) Salle omnisports du collègue Aimée-Stitelmann**
- participation financière de la Ville de Lancy
- Crédit d'investissement (Fr. 1'500'000.--)

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : M. Chobaz rappelle que le principe de la participation de la Ville de Lancy à cette salle a été accepté en son temps. Nous devons donc formaliser aujourd'hui ce vote.

Le Grand Conseil a en effet voté le crédit de Fr. 71 mio pour cette construction. La commune de Plan-les-Ouates a également déjà voté l'arrêté relatif à sa participation financière.

L'arrêté a été accepté à l'unanimité.

L'arrêté 9b) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

Séance ordinaire du 18 mai 2006**c) Divers**

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : M. Chobaz nous informe de l'évolution du projet d'immeuble des Courtillets. En l'état, les tractations avec l'Eglise protestante avancent lentement mais sûrement.

En réponse à une question d'un commissaire, M. le Maire explique que l'espace situé devant la maison sera un espace public, qui pourra accueillir un marché ou d'autres manifestations.

Un commissaire rapporte qu'enfin les escaliers du groupe d'immeubles de Mallet ont des marches régulières mais toujours pas de main-courante. Il est répondu qu'une main-courante sera installée.

9. ELECTION DU BUREAU

M. MARCHIANDO : Le groupe Socialiste propose à la Présidence M. Alberto Perez Iriarte.

M. FAVRE : Je me mêle de ce qui ne me regarde pas, je n'ai rien contre M. Perez Iriarte mais je suis un peu surpris. Il y a 4 mois, nous avons parlé du langage épïcène, Mme Maury-Pasquier du Conseil National, socialiste, est venue faire l'apologie des femmes, et dire qu'il fallait absolument que les femmes progressent en politique, qu'à chaque occasion, il fallait les promouvoir. J'apprends ce soir, qu'au Grand Conseil à Genève, le groupe Socialiste propose une motion sur l'égalité hommes-femmes. Je suis très étonné, sachant qu'il y a beaucoup de femmes dans le groupe, que les Socialistes ne proposent pas une femme, je vois que le bon adage « faites ce que je dis et pas ce que je fais ».

Mme JELK-PEILA : Avant de faire la proposition au nom de l'Alliance de Gauche, j'aimerais savoir quelle femme vous proposez pour le groupe Démocrate-chrétien ?

M. FAVRE : Je parle du groupe Socialiste.

Mme CORMINBOEUF : Le groupe Démocrate-chrétien rectifiera le tir et a le plaisir d'annoncer que nous déléguons une représentante au Bureau en la personne de Mme Louise Rey.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Le groupe des Verts propose M. Richert au secrétariat du Bureau.

Mme JELK-PEILA : Le groupe Alliance de Gauche a le plaisir de présenter M. Victor Todeschi au poste de Vice-président.

M. PAGE : Le groupe Libéral propose M. Thierry Aeschbacher pour le Bureau.

M. ERETZIAN : Les Radicaux sont très féministes puisqu'ils présentent Mme Mariefrance Dancet.

Séance ordinaire du 18 mai 2006

M. AUGSBURGER : Je vous rappelle simplement que le Président sera : Socialiste, le Vice-président : Alliance de Gauche, le Secrétaire : Vert. Les autres partis sont membres, les Radicaux seront en bas.

10. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

Mme JELK-PEILA : Il s'agit d'une petite remarque. Hier, nous étions convoqués pour fêter les sociétés communales. La commune remettait le Mérite Lancéen à un groupe sympathique de jeunes filles qui ont remporté le titre de championnes suisses juniors de basketball. Le groupe Alliance de Gauche tenait à saluer ce choix qui récompense à la fois des jeunes, des femmes et qui pratiquent un sport peu médiatisé qui privilégie entre autre la collégialité et l'esprit d'équipe, plutôt que l'exploit personnel. J'ai particulièrement apprécié ce choix.

Comme à son habitude, la commune avait très bien fait les choses, la commune sait recevoir et les élus municipaux étaient conviés. C'était donc une occasion de nous présenter à la société civile lancéenne. Les élus de tous les groupes confondus arboraient leur badge qui avait été fourni par la commune, et comme vous le savez, les élus municipaux représentent 6 groupes qui ont été élus. J'ai été très étonnée, voire choquée qu'un élu municipal arbore le badge remis par la commune, sur lequel il avait collé un autocollant d'un groupe qui n'est absolument pas représenté dans cette commune et en année pré-électorale, je trouve que ce genre de prosélytisme est absolument déplacé et qu'on se doit de respecter le choix des électeurs qui ont élu, non seulement des personnes, mais des personnes représentant un certain nombre d'idées, et arborer un badge de cette manière, c'était laisser croire aux personnes présentes que le groupe en question siégeait dans notre Conseil municipal. Je pense que ce n'était pas du tout le lieu de faire ce genre de prosélytisme, chacun aura le temps et l'occasion, sur la voie publique, de faire sa campagne électorale, mais ce lieu-là n'était pas le lieu approprié.

M. STUDER : C'est du copier-coller mais avec peut-être une autre définition. Je ne reviendrai pas sur le côté très sympathique de cette cérémonie lancéenne ainsi que sur l'organisation. Je constate cependant jour après jour, avec la candeur juvénile qui me caractérise, que le ridicule ne tue toujours pas. Lors de cette très sympathique cérémonie de remise du Mérite Lancéen, j'ai constaté avec amusement qu'un Conseiller municipal arborait très fièrement le badge officiel attribué à tout membre du Conseil municipal. C'est toutefois avec surprise que j'ai vu que ledit Conseiller avait rajouté la mention d'un parti auquel il doit désormais appartenir, mais pas représenté au sein de notre Conseil. Elu dans le cadre d'une liste d'un autre parti, sa démarche maladroite ressemble fort à un camouflet irrespectueux vis-à-vis de ses électeurs et de ce Conseil. J'ose espérer que ceci est accidentel et ne se reproduira plus.

M. PAGE : Il y a 6 mois, lors de notre séance de novembre, j'ai attiré l'attention de notre Conseil administratif sur la situation qui régnait aux chemins des Mouilles, au Vieux-Chemin-d'Onex et à celui de la Colline.

A la suite des travaux de séparation des eaux, durant le printemps et l'été derniers, tous les marquages faits sur la chaussée avaient disparu. La situation s'est aggravée, de nombreux usagers ayant pris l'habitude de passer par ces routes étroites. Les

Séance ordinaire du 18 mai 2006

bouchons créés les travaux pour le tram au Grand-Lancy les ont incités à trouver de nouveaux itinéraires. D'autre part, je rappelle que le Collège de Saussure est au coeur de ce quartier. Le 26 janvier 2006, il y a déjà 4 mois, j'étais revenu à la charge.

Je croyais naïvement que quelque chose serait entrepris. Ce problème touche notre Office cantonal de la circulation, qui étudierait l'introduction d'une limitation du secteur à 30 km/h, ainsi que notre administration puisque nous sommes sur des rues communales. Je pensais que la collaboration de deux administrations allait déboucher sur une solution rapide, même si elle devait avoir un caractère provisoire, puisque des travaux sont encore prévus dans les 2-3 ans à venir.

En fait, je me faisais des illusions. Se faire des illusions est un signe de jeunesse me direz-vous. J'espère tout de même ne pas avoir besoin d'une telle consolation et j'attends du concret dans les plus brefs délais.

M. BADET : A la suite d'une intervention lors d'une séance de la Commission de la sécurité, il y a de cela un an et demi, je parlais des bassins que nous avons sur la commune de Lancy. Ces bassins, pataugeoires vont être mis en eau dans quelques temps. J'ai pu apercevoir des panneaux déchargeant la commune au niveau des responsabilités et rendant les parents responsables de leurs enfants. Il y a aussi un numéro de téléphone d'urgence le 144 qu'il faut faire en cas d'accident. Je remercie le Conseil administratif d'avoir pris en compte les remarques que j'avais faites en son temps.

M. ERETZIAN : Je vous informe de la nouvelle répartition des commissions au sein de notre groupe. Mme Estoppey siègera dans les Commissions des sports, de l'aménagement du territoire et de l'environnement. M. Augsburgger siègera en intérim à la Commission de l'aménagement du territoire et à celle de la sécurité.

Mme BUUNK-DROZ : Puisque nous avons le temps aujourd'hui, je vais profiter d'amener un ou deux divers. J'aimerais demander au Conseil administratif, pourquoi autant de commissions ont été supprimées ce printemps ? Tout d'un coup, nous étions à la limite du chômage, nous étions quelques-uns à nous en inquiéter.

Il y a deux séances j'étais intervenue concernant des problèmes de parking vers l'Institut Silhouette. La situation ne s'arrange pas, maintenant, on parque des deux côtés du trottoir et les motos arrivent devant les piétons. J'aimerais que l'on remédie à cette anomalie, ou que l'on crée un parking à côté, mais qu'on laisse au moins les piétons circuler convenablement sur ce trottoir.

Suite au référendum qui a abouti, il y aura certainement une votation. J'ai reçu une documentation du Partnerschip, donc le partenariat public privé et je me suis demandé s'il avait été envisagé que la construction soit du bâtiment, soit du parking de cette région, soit faite sous cette forme-là. J'ai trouvé cette brochure intéressante et je ne sais pas à quel point nous avons pris cela en compte, et à quel point cela peut être intéressant pour Lancy.

Il y a déjà bien des séances, j'avais demandé si c'était possible de faire l'inventaire sur Lancy pour voir si on avait la possibilité de trouver des salles de concerts ou d'en aménager. Or, il avait été convenu, lors d'une Commission de la culture, que l'on ferait un inventaire de ce qui existe, de ce qui est possible communalement et qu'on pourrait contacter les entreprises importantes sur la commune qui auraient peut-être

Séance ordinaire du 18 mai 2006

des lieux qui pourraient servir à des manifestations, qui, de cette manière, sponsoriseraient disons la culture. Pour le moment, je n'ai pas de résultat de cette enquête et je serais heureuse de le connaître.

J'étais heureuse d'entendre tout à l'heure par M. Baertschi, qu'on avait nommé deux personnes pour l'entretien et surveiller les parcs. En ayant discuté avec quelques personnes de la population qui avaient soit des chiens, soit jetaient du pain dans la pelouse, etc., je me suis aperçue qu'il manquait actuellement une éducation citoyenne à ce sujet. Je pense que l'on pourrait y réfléchir. Une personne qui promenait son chien et qui faisait exactement ce qu'il fallait avec son sachet vert qui m'a déclaré qu'elle était à peu près la seule à le faire dans cette commune, dans son quartier, et qu'elle déplorait que la situation se dégrade. Comme nous arrivons vers la saison d'été, il faudrait tout de même que nos parcs soient à disposition des enfants et de tous ceux qui veulent en profiter.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : Le groupe des Verts étant reconstitué dans son entièreté, je vous annonce que Mme Orane Woelfle va enfin décharger M. Progin, puis reprendra la présidence de la Commission de la culture ; elle siègera également à la Commission de l'aménagement du territoire. Pour ma part, je quitterai cette commission et irai aux sports.

Par ailleurs, l'achèvement des travaux du tram permettant de voir le beau visage de la place de la mairie, celle-ci n'apparaît pas aussi défigurée que l'on aurait pu le craindre. Aussi, je pense que nous devons garder le sens des priorités dans le contexte de notre budget communal et, que la somme que nous avons reçue en indemnité pour la destruction de l'école Rapin mériterait d'être affectée à l'un de nos grands projets en cours plutôt qu'à un réaménagement de cet espace si esthétique que soit le projet proposé.

M. PEREZ IRIARTE : Tout d'abord un grand merci pour la confiance que vous me témoignez. Du fond du cœur, merci. J'ai une petite annonce qui concerne notre traditionnelle sortie annuelle. Vous allez recevoir de ma part une proposition de voyage à laquelle il faudra répondre rapidement. Au mois d'octobre, nous partirons de Genève vers Barcelone. J'ai une offre très intéressante, j'aurais besoin de vos inscriptions au plus tard le 30 mai qui sera le dernier délai pour réserver les billets d'avion. On ne restera pas à Barcelone, on se déplacera dans une autre province. On partira vendredi soir pour revenir dimanche soir.

M. CHOBASZ : Le Conseil administratif s'associe aux félicitations qui ont été adressées au nouveau Bureau et au nouveau Président. Par ailleurs, nous prenons acte de vos remerciements, M. Badet, et nous nous réjouissons de votre satisfaction.

A Mme Juillerat van der Linden, je dirai, qu'effectivement, l'argent que nous avons reçu de l'Etat comme indemnité pour la démolition de l'ancienne salle de gymnastique Rapin a bien été reçu et il n'a pas été dépensé. S'agissant du projet de réaménagement du parc, celui-ci est actuellement gelé. Vous savez que le Conseil administratif réfléchit sur les besoins d'infrastructures en matière communale, quels sont les besoins de locaux pour l'administration dans les années à venir et, pour ce faire, il a mandaté un architecte pour essayer d'avoir un petit rapport, une petite prospective pour savoir de quelle manière nous pourrions satisfaire ou répondre à ces besoins à court et moyen termes. Jusqu'à ce qu'on ait cette réponse, tout réaménagement ultérieur est gelé, étant précisé que le Service des parcs, promenades

Séance ordinaire du 18 mai 2006

et maintenance fait les efforts nécessaires pour essayer de redonner, non pas les surfaces qui ont disparu mais un aspect à peu près identique à celui que vous avez connu avant les travaux du tram.

M. Page, j'ai bien entendu votre interpellation. Je ne vous répondrai pas ce soir mais j'espère que je pourrai vous répondre à la fin du mois de juin, de manière à vous apporter, si ce n'est en tous les cas immédiate satisfaction, en tous les cas des éléments de réponses aux questions que vous avez posées.

Par ailleurs, le Conseil administratif s'associe pleinement aux propos de Mme Jelk-Peila et de M. Studer concernant l'intervention qu'ils ont effectuée suite à la manifestation communale d'hier soir.

Et puisque Mme Jelk-Peila parlait d'esprit d'équipe, permettez-moi, au terme de cette année de mairie, de remercier mes collègues pour leur appui et leur pleine collaboration. Je crois effectivement que cet esprit d'équipe règne également au sein du Conseil administratif. En tous les cas, j'ai eu beaucoup de plaisir à mener à terme cette année de mairie et je les en remercie publiquement et sincèrement.

M. LANCE : J'aimerais apporter quelques éléments de réponses aux interventions de Mme Buunk-Droz. D'abord, si vous pouviez me préciser la situation de ce parking sauvage des 2 roues devant l'Institut Silhouette, afin que je puisse transmettre les instructions à nos agents de sécurité municipaux. Ensuite, cette proposition de partenariat avec des entreprises privées, nous l'avons envisagé concernant le parking de Lancy-Sud, nous avons demandé une étude en son temps pour un partenariat avec une société spécialisée, par conséquent, cette étude existe. Il s'agit maintenant d'avancer avec ces deux projets du socio-culturel et du parking. Nous aurons bien évidemment l'occasion de revenir sur cette possibilité, puis d'autre part, concernant la Maison de la Danse, on vous l'a dit à plusieurs reprises, nous recherchons également un partenariat financier avec d'autres fondations ou un apport d'entreprises privées.

Concernant l'inventaire des salles de concerts, je me rappelle de votre demande. Je l'avais transmise au Service culturel, à ce jour, la liste des salles de concerts dans la commune a bien entendu été établie. Concernant les entreprises, c'est déjà plus difficile, parce que les entreprises ont plus de difficultés à mettre des locaux à disposition au public pour des raisons surtout de sécurité, et particulièrement, le samedi et le dimanche, mais je vous propose de revenir sur votre question lors de la prochaine séance de la Commission de la culture.

Concernant votre remarque sur les commissions annulées, je dirai que ces commissions du Conseil municipal dépendent aussi de vos présidents, donc c'est aussi à vous, présidents, de proposer des sujets. Lorsqu'il n'y a pas de sujet important, c'est d'un commun accord, nous prenons la décision d'annuler les séances. Voilà ce que je voulais dire par rapport à ces annulations de séances.

M. BAERTSCHI : Une précision concernant les agents de parcs, il s'agit de deux personnes, il y aura 4 équipes de 2 personnes couvrant tous les jours de la semaine, spécialement le soir. Nous ne les avons pas engagés, je tiens bien à le dire, le budget communal n'en souffrira guère. Ce sont des gens qui sont payés par l'Office cantonal de l'emploi, c'est nous qui les engageons après une formation de 4 jours qui va leur permettre de ne pas intervenir n'importe comment.

Séance ordinaire du 18 mai 2006**11. QUESTIONS DU PUBLIC**

Il n'y en a pas.

M. AUGSBURGER : Je vais encore vous punir 5 minutes. Il est de tradition en quittant cette place qu'on vous adresse un petit mot.

Mesdames et Messieurs, Le 23 juin 2005, lors de ma première séance en tant que président, je m'inquiétais de l'engagement de chacun, tous partis confondus, au sein de ce Conseil municipal.

Aujourd'hui, avec 12 départs, c'est 34 % des conseillers municipaux qui ont été ou seront remplacés, après seulement 3 ans de mandat !

Autre déception avec 17 % de conseillers municipaux absents lors du vote du budget 2006, le 17 novembre dernier. J'estime que pour un conseiller municipal, le vote du budget est l'acte principal à endosser.

A la veille d'une nouvelle campagne électorale, il serait de bon augure que chaque parti ou association présente à leurs candidats une vision réelle de l'engagement nécessaire à la fonction de conseiller et conseillère municipal/e. Il est clair, au vu des désistements, que certains n'arrivent pas à dégager le temps minimum à l'accomplissement de cette fonction, par rapport à leurs obligations familiales et professionnelles.

Enfin j'aimerais remercier les différents chefs de services et leurs collaborateurs qui nous font l'honneur d'être parmi nous très souvent. Un grand merci également à notre secrétaire générale Mme Odile de Garrini, à notre secrétaire Mme Maya Augsburgers ainsi qu'à notre huissier, M. Jean-Louis Breda.

Je vous laisserai méditer sur la préface faite dans le livre « le Principe de Peter ». *Ce livre est dédié à tous ceux qui, travaillant, jouant, aimant, vivant et mourant à leur propre niveau d'incompétence, ont fourni les renseignements permettant de créer et de développer la science salutaire de la hiérarchie. Ils en sauvèrent d'autres, mais ne purent se sauver eux-mêmes.*

Pour conclure, je souhaite plein succès à mon successeur, remercie le public et vous invite à la cave pour fêter nos nouvelles élues.

M. CHOBAS : Au nom du Conseil administratif, nous souhaitons également la bienvenue aux deux nouvelles Conseillères municipales. Je tenais également au nom du Conseil administratif, à remercier le Bureau et particulièrement son Président pour son année à la tête de votre Conseil. Indépendamment de nos opinions respectives sur l'un ou l'autre des sujets communaux, il a été un bon Président et le Conseil administratif l'en félicite.

M. AUGSBURGER : Merci infiniment.

Séance ordinaire du 18 mai 2006

La séance est levée à 21 heures 10.

Le Secrétaire :

Marc GUILLERMIN

Le Président :

Gilles AUGSBURGER